

Prévention des déchets



**Propositions d'actions
pour le programme**

2017-2020

TRI-ACTION



Bilan des actions 2011-2015

De 2011 à 2015, le Syndicat Tri-Action s'est engagé dans un programme local de Prévention des déchets (PLP). En 5 ans d'actions, la réduction des ordures ménagères assimilées (déchets résiduels- emballages et verre) de Tri-Action atteint l'objectif des -7% permettant de toucher l'ensemble des subventions prévues dans l'accord-cadre signé avec l'ADEME.

Le PLP a permis de sensibiliser les habitants et de mettre en place des projets en partenariat avec les acteurs du territoire sur les différentes thématiques du programme : compostage, stop pub, gaspillage alimentaire, réemploi et réparation notamment.

Depuis 2016, Tri-Action poursuit ses actions de sensibilisation à la prévention des déchets et souhaite les inscrire dans un nouveau programme d'actions 2017-2020.

Quelques chiffres

Moyens humains et financiers

- 34 partenaires : communes, groupes scolaires, structures socio-culturelles, associations, résidences, commerces...
- Financement de 712 861 € (70% de subvention ADEME)
- 1 chargée de mission et 3 conseillers du tri qui participent à la mise en œuvre du PLP

Sensibilisation

- 4 349 enfants des classes de CE2 sensibilisés sur la prévention des déchets
- Réalisation de 6 vidéos sur la prévention des déchets
- 4 concours organisés auprès des CE2 : recettes anti-gaspi, stop pub, collectes de piles et romans photos
- 12 familles ont participé à l'opération foyer témoins
- distribution de stop pub

Compostage

- 744 composteurs distribués
- 15 ateliers compost
- 3 restaurants scolaires, 1 foyer de personnes âgées, 7 écoles/centres de loisirs et 5 résidences ont mis en place le compostage partagé

Réparation et réemploi

- 4 repair cafés
- 100 vélos et 18 tonnes de meubles et objets récupérés avec l'ouverture du local réemploi dès le 1^{er} semestre.

Lutte contre le gaspillage alimentaire

- 9 disco picnic, opération de sensibilisation sur le gaspillage alimentaire

Pourquoi poursuivre une politique de prévention des déchets ?



Maîtrise des coûts

Financer des actions de prévention des déchets à l'aide de subventions mais aussi en fonds propres aujourd'hui, c'est participer à la maîtrise

des coûts pour l'avenir.

L'élimination des déchets résiduels coûte 200 € la tonne. Installer 40 bornes textiles supplémentaires pourrait réduire le tonnage de 180 tonnes soit une économie de 36 000 €/an. Réduire le gaspillage alimentaire et composter les biodéchets dans les établissements scolaires permettrait de réduire de 300 tonnes soit une économie de 60 000 €/an.



Une politique dynamique et transversale

La prévention des déchets n'est pas uniquement une politique pour la réduction des déchets, elle est transversale à d'autres politiques publiques et permet de dynamiser son territoire en mobilisant différents acteurs et services autour d'un ou plusieurs projets. Elle permet notamment le développement économique (ex : création d'emploi dans le réemploi) et la création de lien social (ex : compostage en pied d'immeubles).



Réduire l'impact sur l'environnement

Moins de déchets permet d'économiser les ressources naturelles, de consommer moins d'énergie et de diminuer les impacts de la pollution issue du traitement des déchets.



Aspects réglementaires

Aujourd'hui, la réglementation prévoit que les collectivités en charge de la collecte et du traitement des déchets poursuivent

leur politique de prévention des déchets. L'objectif national de réduction des déchets est fixé à -10% en 2020 (par rapport à 2010) et concerne tous les déchets ménagers : déchets résiduels, emballages, verre, déchets verts, encombrants et apports en déchèterie (hors gravats).

Principales lois/décrets :

- Loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010
- Décret d'application n°2015-662 du 10 juin 2015
- La loi « transition énergétique pour la croissance verte », du 17 août 2015

Comment poursuivre ?

Cibler les actions à fort potentiel de réduction

des tonnages à mettre en œuvre ou à développer, : compostage, lutte contre le gaspillage alimentaire dans les établissements scolaires, développement des bornes textiles...

Financer les actions de prévention.

Investir aujourd'hui permettra d'obtenir des résultats à moyen terme. Les aides financières de l'ADEME ne sont plus sous forme de subventions annuelles.

Mobiliser les acteurs du territoire

et faire émerger des projets émanant d'autres structures que Tri-Action afin d'essaimer les enjeux de la prévention des déchets.



Propositions de 16 actions

Sensibilisation Grand Public et acteurs du territoire



- 1- Poursuivre les animations scolaires en primaire et les développer en collèges/lycée
- 2- Poursuivre les stands d'informations, manifestations et communication grand public (journaux municipaux, tri-actu, vidéos, facebook, campagne d'affichage...)
- 3- Animation territoriale :
 - mettre en réseau les acteurs du territoire en organisant des réunions thématiques.
 - appel à projets : sélection et subvention d'un ou plusieurs projets de réduction du territoire

Budget annuel : 26 000 € TTC- Budget de personnel : 15 195 € soit 0,61 etp (équivalent temps plein) - Budget total : 41 195 € TTC



Promotion du compostage et du paillage

**Constat : 7290 tonnes de déchets verts collectés en 2016 soit 65kg par an/hab.
3 343 tonnes/an de biodéchets dans les déchets résiduels soit 30kg par an/hab .**

- 4- Renforcer la pratique du compostage et du paillage en pavillon :
 - distribution de composteurs /lombricomposteurs
 - Ateliers compost/paillage au Syndicat et/ou chez les particuliers
- 5- Développer le compostage collectif en résidence
- 6- Développer le compostage autonome an établissement (scolaire, maisons de retraite...)
- 7- Créer et animer un réseau de guides composteurs

Budget annuel (subvention et contribution usagers déduits) : 22 400 € TTC

Budget de personnel : 17 792 €, 0,47 etp (équivalent temps plein) - Budget total : 40 191 € TTC

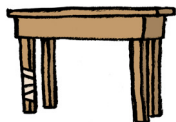
Lutte contre le gaspillage alimentaire



**Constat : 2228 tonnes/an de gaspillage alimentaire dans les déchets résiduels soit 20kg/an/hab.
300 tonnes de biodéchets issus des restaurants scolaires (dont une partie est issue du gaspillage alimentaire)**

- 8- Animer des disco picnic en partenariat avec les communes/associations
- 9- Mettre en place d'actions concrète de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les établissements scolaires (ex : tri et pesée, pain en fin de self, ajuster les commandes...)

Budget annuel : 2 500 € TTC- Budget de personnel : 5 228 €, 0,45 etp (équivalent temps plein) dont un stagiaire pendant 4 mois - Budget total : 7 728 € TTC.



Promotion du réemploi et de la réparation

**Constat : 3009 tonnes d'encombrants collectés en 2016 soit 27kg/an/hab
1225 tonnes/an de textiles dans les déchets résiduels soit 11kg/an/hab de textiles retrouvés dans les déchets résiduels.**

10- Poursuivre le partenariat avec les structures de l'économie sociale et solidaire

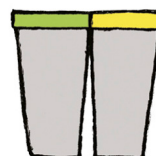
11- Créer un repair café régulier avec une association/ bénévoles

12- Renforcer le maillage des bornes textiles sur le territoire

Budget annuel : 0 € TTC- Budget de personnel : 5 521 € - 0,14 etp (équivalent temps plein)

Budget total : 4 520 € TTC (subvention eco-tlc déduite)

Exemplarité des collectivités



Constat : La moitié des administrations et des établissements scolaires ne trient pas leurs papiers, le potentiel de captage est estimé à 100 tonnes par an.

13- Développer le tri des papiers et sensibiliser sur la réduction des papiers dans les administrations et dans les établissements scolaires.

Budget annuel (première année - subventions Ecofolio déduites) : 21 986 € TTC.

budget de personnel : 11 198 € - 0,75 etp (équivalent temps plein) dont un stagiaire de 6 mois inclus) - budget total : 33 184 € TTC.



Autres actions de prévention

Constat :

- agir sur la réduction des déchets toxiques: aspect qualitatif, l'enjeu sur la santé et l'environnement sont importants.

- stop pub. Actuellement on retrouve 25 kg d'imprimés publicitaires/an/hab dans les déchets résiduels et dans les emballages soit environ 2786 tonnes par an

14- Réduire la nocivité des déchets :

- Poursuite des déchèteries mobiles

- Poursuivre l'animation d'ateliers de fabrication de produits ménagers écologiques et former des animateurs des maisons de quartiers/associations/CCAS

15- Poursuivre la distribution des autocollants Stop pub.

16- Sensibiliser les entreprises au tri et à la réduction de leurs déchets:

- par des petits gestes (ex: utilisation d'un mug), tri du papier

- par thématique comme par exemple la mise en place de doggy bag dans les restaurants

Budget annuel : 1 100 € ttc - budget de personnel : 1352 € - 0,04 ETP (équivalent temps plein)

Budget total : 2452 € TTC.



Moyens humains

Afin de mettre en place les actions, les moyens humains sont les agents de Tri-Action principalement :

- 1 chargée de mission prévention et maître composteur : 0,61 etp
- 1 conseiller du tri et prévention des déchets / maître composteur : 0,41 etp
- 1 conseillère du tri et prévention des déchets : 0, 20 etp
- 1 animateur du tri et prévention déchets : 0, 18 etp
- 1 animatrice du tri et prévention déchets : 0, 18 etp
- 1 directeur adjoint: 0,08 etp
- 2 stagiaires : un de 4 mois pour les actions anti-gaspi en établissement scolaire et un de 6 mois pour la mise en place du tri des papiers dans les écoles.

Au total, les etp s'élèvent à 2,62 pour la première année (stagiaires, agents administratifs/directrice inclus). Si on enlève les etp des stagiaires (première année) on atteint presque deux temps pleins consacrés à la prévention des déchets.

Budget prévisionnel

Le tableau de la page suivante présente un budget prévisionnel pour un an par action et par grande thématique:

- coûts de matériel et de communication
- Etp (équivalent temps plein) et coût du personnel

Les subventions et contributions des usagers (pour les composteurs) connues ont été déduites des coûts. Il est possible d'avoir d'autres aides financières de l'ADEME au niveau des supports de communication, liées au changement de comportement et au niveau du matériel pour le compostage collectif. Il n'y a pas actuellement d'appel à projets prévention déchets auquel on pourrait répondre.

La Région s'engage également dans un programme zéro déchets et prévoit de contractualiser avec les collectivités.

Proposition de budget annuel

Tableaux détaillés en annexe

	Coûts matériel/com € ttc	Subventions €	coût aidé € ttc	temps ETP	Coût du personnel €	Coût total € ttc
1- Poursuivre les animations scolaires				0,40	8 852 €	8 852 € €
2- Poursuivre les stands d'informations, et communication grand public (élaboration guides...)	11 000 €		11 000 €	0,17	4 766 €	15 766 €
3- Animation territoriale	15 000 €		15 000 €	0,04	1 577 €	16 577 €
Sous total de l'axe «sensibilisation grand public et acteurs du territoire»	26 000 €		26 000 €	0,61	15 195 €	41 195 €
4- Renforcer la pratique du compostage et du paillage en pavillon : distribution composteurs	25 900 €	10 000 €	15 900 €	0,16	6 089 €	21 989 €
4- Renforcer la pratique du compostage et du paillage en pavillon : ateliers				0,06	2 256 €	2 256 €
5- Développer le compostage collectif en résidence (10/an)	3000 €		3000 €	0,11	4 118 €	7 118 €
6- Développer le compostage autonome en établissement (scolaire, maisons de retraite...) 5/an	3000 €		3000 €	0,06	2 229 €	5 229 €
7- Créer et animer un réseau de guides composteurs	500 €		500 €	0,08	3 100 €	3 600 €
Sous total de l'axe «promotion du compostage/paillage»	32 400 €	10 000 €	22 400 €	0,47	17 792 €	40 192 €
8- Animer des disco picnic en partenariat avec les communes/associations	500 €		500 €	0,06	746 €	1 246 €
9- Mettre en place d'actions concrète de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les établissements scolaires (4/an)	2 000 €		2 000 €	0,39	1 183 €	3 183 €
Sous total de l'axe «lutte contre le gaspillage alimentaire»	2 500 €		2 500 €	0,45	5 898 €	7 728 €
10- Poursuivre le partenariat avec les structures de l'économie sociale et solidaire				0,02	789 €	789 €
11- Créer un repair café régulier avec une association/bénévoles	1 000 €		1 000 €	0,02	789 €	1 789 €
12- Renforcer le maillage des bornes textiles sur le territoire		2 000 €	- 2000 €	0,10	3 943 €	1 943 €
Sous total de l'axe « Promotion du réemploi et de la réparation»	1000 €	2000 €	- 1000 €	0,14	5 521 €	4521 €
13- Exemplarité : développer le tri des papiers et sensibiliser sur la réduction des papiers dans les administrations et établissements scolaires. (Ecofolio)	87 944 €	65 598 €	21 986 €	0,75	11 198 €	33 184 €
14- Réduire la nocivité des déchets	100 €		100 €	0,02	789 €	889 €
15- Poursuivre la distribution des autocollants Stop pub.	1000 €		1 000 €	0,02	564 €	1 564 €
16- Sensibiliser les entreprises au tri et à la réduction de leurs déchets						
Sous total de l'axe « Autres actions de prévention des déchets »	1 100 €		1 100 €	0,04	1 352 €	2 452 €
Transversal				0,16	7 870 €	7 870 €
TOTAL	150 944 €	77 958 €	72 986 €	2,62	64 152 €	137 142 €



Planning

Voici une proposition de mise en place du PLPDMA d'ici la fin 2017. Suite à la commission, et à la rédaction des fiches actions, un planning plus détaillé sera établi.

Les actions déjà en cours sont poursuivies : distribution composteurs, compostage collectif, ateliers compost, animations scolaires, journée des 3R pour la SERD ...

1- 18 Octobre 2017: mise en place du comité de pilotage PLPDMA

- présentation du bilan du précédent programme d'actions.
- propositions d'actions pour le futur programme
- déterminer la durée du programme: 2, 3, 4 ans?

2- Novembre / décembre 2017:

- rédactions des fiches actions qui auront été retenues et programmation d'un planning détaillé.
- recherche de subventions
- mise à jour du diagnostic du territoire (actualisation des données) et organisation de caractérisation des déchets résiduels pour mieux connaître les potentiels de réduction et de comparer avec celles réalisées en 2012.
- Lancement de l'action tri du papier, recrutement d'un(e) stagiaire pour 6 mois.

3- A partir de janvier 2018:

- Préparation et lancement de l'atelier paillage, commencer à rédiger le guide/ fiches techniques compostage/paillage.
- Lancement de l'action anti-gaspi dans les restaurants scolaires, recrutement d'un(e) stagiaire (diagnostic et lancement de l'action dans une école pilote)

=> suite de la programmation future à définir lors de la rédaction des fiches actions